



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **26 février 2018**

Décision n° **CP-2018-2273**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Quartier Lyautey Velette - Requalification des espaces publics d'infrastructures - Mission de maîtrise d'oeuvre (conception/réalisation) et ordonnancement pilotage et coordination de chantier (OPC) - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 16 février 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 27 février 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Frih, Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Panassier.

Commission permanente du 26 février 2018**Décision n° CP-2018-2273**

commune (s) :	Rillieux la Pape
objet :	Quartier Lyautey Velette - Requalification des espaces publics d'infrastructures - Mission de maîtrise d'oeuvre (conception/réalisation) et ordonnancement pilotage et coordination de chantier (OPC) - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 13 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Construite entre 1961 et 1971, la Ville nouvelle de Rillieux la Pape est l'une des 4 grandes zones d'urbanisme prioritaire (ZUP) de l'agglomération lyonnaise ayant fait l'objet d'une convention avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) en mai 2005. Cette convention concentre ses opérations de renouvellement urbain sur la partie est de la Ville nouvelle comme territoire à privilégier en terme de restructuration urbaine, de réhabilitation, ou d'intervention sur les espaces publics.

Le traitement du secteur stratégique Lyautey Velette, accroche entre le futur quartier des balcons de Sermenaz et les quartiers existants, a été intégré en avril 2016 au programme national pour la rénovation urbaine (PNRU) 1 afin d'éviter la création d'une frontière entre ancien et nouveau quartier, de permettre au nouveau quartier de fonctionner dans la Ville existante par une mise en relation avec les équipements publics voisins, de créer un accès facilité au centre-ville et de requalifier l'habitat situé à proximité.

Sur la base des premières intentions actées dans le cadre du projet ANRU, la Métropole de Lyon souhaite confier une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics de ce quartier en accompagnement des projets de démolition/reconstruction du bailleur Dynacité et de la restructuration du groupe scolaire par la Ville.

Cette mission qui portera sur une emprise de près de 1.5 ha devra permettre la mise en place d'un véritable parti pris d'aménagement afin de désenclaver le secteur et d'améliorer l'image du quartier en profondeur.

Les différents espaces concernés sont :

- la création du parvis du groupe scolaire de la Velette intégrant un square,
- la création d'une liaison est/ouest mode doux reliant la Velette au nouveau quartier des balcons de Sermenaz, en lien avec l'intervention de Dynacité sur la réhabilitation des tours et l'opération de reconstruction de logements,
- la requalification d'une liaison douce nord/sud reliant les différents équipements publics du quartier jusqu'à l'avenue du général Leclerc,
- la restructuration des stationnements existants sur l'avenue du général Leclerc et en pied d'immeubles.

Pour cette opération, une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) a été mise en place avec la Ville de Rillieux la Pape, confiant à la Métropole la maîtrise d'ouvrage unique du projet.

Une procédure d'appel d'offres ouvert en vertu des articles 33, 66 à 68 et 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant la mission de maîtrise d'œuvre (conception/réalisation) et ordonnancement pilotage et coordination de chantier (OPC) pour la requalification des espaces publics d'infrastructures du quartier Lyautey Velette à Rillieux la Pape, a donc été lancée en octobre 2017.

L'objet de cette consultation est la désignation d'un prestataire qui réalisera les missions de maîtrise d'œuvre (conception/réalisation) et d'OPC du projet Lyautey Velette comprenant : études préalables / avant-projet (AVP) / projet (PRO) / assistance contrat de travaux (ACT) / exécution (EXE) / direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) / ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) / assistance des opérations de réception (AOR) et garantie de parfait achèvement (GPA), conformément à l'article 7 de la loi du 12 juillet 1985 dite loi MOP.

1° - Mission principale :

Maîtrise d'œuvre de conception et réalisation des infrastructures (voiries et réseaux) pour :

- la création du parvis du groupe scolaire de la Velette intégrant un square,
- la création d'une liaison est/ouest mode doux reliant la Velette au nouveau quartier des balcons de Sermenaz en lien avec l'intervention de Dynacité sur la réhabilitation des tours et l'opération de reconstruction de logements,
- la requalification d'une liaison douce nord/sud reliant les différents équipements publics du quartier jusqu'à l'avenue du général Leclerc,
- la restructuration des stationnements existants sur l'avenue du général Leclerc et en pied d'immeubles,
- la mission comprend les missions suivantes : Études préliminaires, AVP, PRO, ACT, EXE, DET, OPC, AOR et GPA.

2° - Missions complémentaires :

La mission de maîtrise d'œuvre comprend des missions complémentaires, à savoir :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de communication et information comprenant : l'animation de réunions publiques ou d'information auprès des différents partenaires (commune, promoteurs, associations, etc.),
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de coordination des interfaces avec le bailleur Dynacité et la Ville de Rillieux la Pape comprenant l'animation de réunions techniques auprès des différents partenaires,
- l'établissement de dossiers réglementaires exigés pour autoriser la réalisation de l'ouvrage, et l'assistance au maître de l'ouvrage pour la présentation de ces dossiers.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment un nombre de 200 heures pour la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux articles 62 et suivants du décret susvisé, de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales et après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 12 janvier 2018, a choisi l'offre du groupement d'entreprises Folia SAS/Cap Vert Ingénierie pour un montant de 259 992,25 € HT, soit 311 990,70 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre (conception/réalisation) et ordonnancement pilotage et coordination de chantier (OPC) pour la requalification des espaces publics d'infrastructures du quartier Lyautey Velette à Rillieux la Pape et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Folia SAS/Cap Vert Ingénierie, pour un montant de 259 992,25 € HT, soit 311 990,70 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O5321 le 6 novembre 2017, pour un montant de 445 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal - Rillieux la Pape - Sermenaz - parvis de l'école Velette - secteur Lyautey.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - compte 2315 - fonction 515.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 février 2018.